

LOI N° 23 - 2003

DU 22 Août 2003

**autorisant la ratification d'un accord de  
financement de développement**

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord de financement de développement relatif au projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés signé le 26 juin 2003 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'association internationale de développement..

L'accord dont s'agit est annexé à la présente loi.

**Article 2:** La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2003

**Denis SASSOU-NGUESSO.**

*Par le Président de la République,*

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

Le ministre des affaires étrangères, de la  
coopération et de la francophonie,

**Rigobert Roger ANDELY.-**

**Rodolphe A D A D A.-**